



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Dimanche 26 janvier 2025
de niveau **JAUNE vent violent,**
JAUNE pluie-inondations,
et **JAUNE crue (bassin Laïta)**

et

Lundi 27 janvier 2025
de niveau **ORANGE vague-submersion,**
JAUNE vent violent,
et **JAUNE crue (bassin Laïta)**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par Météo-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo

Actuellement, le département du Finistère est en vigilance jaune pour les phénomènes vent, pluie-inondation et crues.

Après avoir généré des vents violents ce matin sur le Finistère (100 à 120 km/h en rafales dans l'intérieur des terres, 116 km/h à Brest par exemple), la dépression "Herminia" engendrera une nouvelle dégradation pluvieuse en soirée sur le Finistère avec un nouveau renforcement du vent. Ponctuellement, des rafales pouvant atteindre les 100 km/h sont possibles. Cette situation invite à la plus grande prudence.



Lundi, s'agissant du phénomène vagues-submersion, le département passera en vigilance orange à compter de 13 h et en vigilance jaune pour les phénomènes vent et crues (bassin Laïta).

Les vents forts d'ouest à sud-ouest lèveront de puissantes vagues sur l'océan Atlantique et viendront frapper le littoral de la Bretagne et en particulier le Sud du Finistère.



CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : www.vigicrues.gouv.fr

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ; www.inforoute29.fr

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 26 janvier 2025, à 19h00

Le préfet,
Pour le préfet,
La sous-préfète de Châteaulin,

signé

Estelle LEPRÊTRE